

**Décision 12 : Désignation des représentants de la Région africaine au Comité de Gestion du Programme mondial de lutte contre le SIDA (GPA)**

Le mandat du Zimbabwe expirant à la fin de 1991, le Botswana remplacera le Zimbabwe pour un mandat de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1992. Le Botswana rejoindra donc le Congo pour représenter la Région au Comité de Gestion du Programme mondial de lutte contre le SIDA.

Septembre 1991, **41**, 4